archive LGBT recherche appartement ou maison

Le Conservatoire des Archives et des Mémoires LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels) est le plus important fonds de documents LGBT historique. Sollicitant l'aide de la Mairie de Paris afin qu'un local soit mis à sa disposition, son président dénonce l'inaction des pouvoirs publics.

l ne faut pas faire le culte des morts ; l'urgence, c'est de s'occuper des vivants ». Phan Bigotte aurait pu se contenter de cette remarque, entendue alors qu'il observe, impuissant, le démantèlement de collections d'ouvrages et de documents appartenant à des militants, morts du sida. On est alors au milieu des années 90, dans le local d'Aides, la première association de lutte contre le VIH. À cette époque, il n'était pas rare de voir certains visiteurs piocher dans la bibliothèque, constituée en partie des collections déposées par les familles de militants disparus, pour les revendre ensuite 5 francs ; l'équivalent d'un dîner frugal.

Rien ne pouvait plus choquer ce libraire et collectionneur invétéré ayant même conservé l'ensemble des revues homosexuelles achetées après s'être réfugié en France en 1975, au lendemain de la chute de Saigon, au Vietnam. Apprenant sa séropositivité au VIH en 1989, il revend sa librairie et s'investit alors dans les associations Act-Up Paris et Aides. Il commence surtout à s'intéresser à la préservation de la mémoire de ce qu'on allait bientôt appeler les « LGBT » : lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels. « Quand les

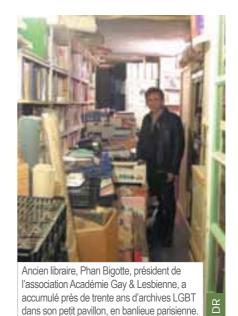
premiers morts du sida ont eu lieu, on a parfois vu les affaires de toute une vie jetées ou dispersées par les familles. Honteuses, elles ne souhaitaient surtout pas garder de traces de cet aspect de la personnalité des défunts, explique-t-il. Face au refus des responsables associatifs de prendre en main ce problème, j'ai décidé de le faire seul, quitte à ce que ce soit sans soutien ».

Aujourd'hui, près de trente ans d'archives s'accumulent dans le petit pavillon de Phan Bigotte, à Vitry-sur-Seine, en banlieue parisienne. Saturés, le rez-de-jardin et le premier étage sont exclusivement dédiés au stockage de plusieurs dizaines de milliers de documents, soigneusement classés, que conserve l'association Académie Gay & Lesbienne, présidée par l'ancien libraire depuis sa fondation en 2001. Avec le documentaliste Thomas Leduc, son vice-président, il occupe l'essentiel de son temps libre à référencer les documents rassemblés au nom du Conservatoire des archives et des Mémoires LGBT. Pour le moment, 5 900 notices ont été créées ; une infime partie du fonds.

un fonds qui ne cesse de grossir

Par son volume et sa diversité, cette collection d'archives LGBT est sans doute la plus importante en France sur l'homosexualité, la bisexualité et la transidentité, ainsi que sur le genre, la sexualité et le sida. Il rassemble plus de 1 800 titres de périodiques, 1 200 numéros de presse grand public et spécialisée, 3 000 ouvrages et un millier de documents audiovisuels (VHS et DVD). Plusieurs fonds d'archives de personnes, d'organisations et d'associations, ainsi que des collections diverses (guides, annuaires, brochures, matériel de prévention, documents événementiels...) et des objets (autocollants, boites d'allumettes, emballages de préservatifs,

pin's, tee-shirts, etc.) constituent un véritable labyrinthe dans la petite maison de Vitry.



Si des documents et des objets de tous formats et de tous supports alimentent continuellement le fonds, l'ancien libraire et le documentaliste veillent également à ce que toutes les opinions (y compris anti-LGBT) y soient représentées. « Chaque semaine, nous collectons des titres gratuits et nous faisons de la veille dans les hebdomadaires, explique Thomas Leduc ; nous achetons beaucoup de magazines, car nous apprécions la diversité d'opinions de la presse spécialisée et généraliste ». Le fonds documentaire ne cesse de grossir, enrichi de jour en jour par les collectes, les achats, les dons et les échanges avec d'autres centres de ressources LGBT en France et à l'étranger.

Apolitiques, c'est sans aucune subvention, bénévolement et avec leurs modestes moyens personnels, que ces deux passionnés sauvegardent et archivent, année après



année, cette impressionnante collection pour contribuer à la préservation des patrimoines socioculturels LGBT dans l'histoire. « Si nous en sommes les heureux gardiens, poursuit Phan Bigotte, nous ne le faisons pas juste pour notre plaisir. Nous souhaitons surtout que ce fonds d'archives puisse être consulté et utilisé par tous ».

Force est de constater que le pavillon de Phan Bigotte n'est pas extensible et loin de disposer des normes légales pour y accueil-lir du public. C'est dans cette optique qu'ils ont rédigé, le 16 janvier dernier, une pétition à l'attention de la Mairie de Paris, demandant qu'un local soit mis à leur disposition. Une bouteille à la mer lancée en ces termes : « afin de permettre rapidement au public, notamment aux Parisiennes et Parisiens, de venir consulter gratuitement toutes les archives de son Conservatoire des Archives et des Mémoires LGBT, dont de grands fonds de documents LGBT historiques ».

centre de documentation mort-né

Mais la question de la mise à disposition, par la Mairie de Paris, d'un local parisien pour les archives LGBT n'est pas nouvelle. Elle fait surtout polémique. Car à en croire les 100 000 euros de subventions publiques versées par la ville de Paris en 2002 et le prêt d'un local (jamais ouvert et finalement rendu en 2004), la capitale devrait déjà disposer d'un Centre d'Archives et de Documentation Homosexuelles de Paris (CADHP) depuis treize ans. Pourtant, il n'a jamais vu le jour.

Malgré nos relances, la Mairie de Paris n'a pas souhaité s'expliquer sur ces dizaines de milliers d'euros de fonds publics dépensés pour un centre mort-né. Initié en 2001 par Jean Le Bitoux, militant homosexuel et cofondateur, en 1979, du journal Le Gai Pied, le projet a traîné en longueur. Comme l'écrivait Benoît Hasse dans le Parisien le 6 avril 2006 : « Une subvention de 100 000 euros versée en 2002, pas de résultats visibles quatre ans après, un dossier qui traîne en longueur et un parfum de "clientélisme partisan" qui flotte sur l'ensemble... La création du CADHP vire doucement au dossier empoisonné pour la Mairie de Paris ». Licencié pour absence de résultats, Jean

le Bitoux vient alors tout juste d'être remplacé par Stéphane Martinet, adjoint chargé de la Culture et du Patrimoine au maire du 11° arrondissement de Paris. On annonce à l'époque que l'ouverture du centre sera finalement reportée à... 2008.

Pourtant, la Mairie de Paris déclare deux ans plus tard, par l'intermédiaire de Philippe Lasnier, en charge des questions LGBT, être « prête à dénicher un local à louer par l'association ». « Rien n'a bougé depuis quelques années, mais il y aura une concrétisation s'il n'y a pas de polémique », expliquait-il aux journalistes de Yagg. On est alors en 2010 : Jean Le Bitoux vient de mourir en léguant ses archives personnelles au centre d'archives LGBT devant être créé par la Mairie

Selon lui, il serait en effet préférable que plusieurs lieux, gérés par le tissu associatif et par les administrations publiques, soient dédiés à la conservation d'archives LGBT. En raison notamment de la confiance, parfois frileuse, de certains militants. « Il se peut que certains aient plus de facilité à confier leurs documents à une association plutôt qu'à une autre, explique-t-il ; il ne faut pas que cette mémoire se perde ».

Le plus important fonds d'archives de l'Hexagone est conservé à la bibliothèque municipale de Lyon. Il réunit le fonds Michel Chomarat, datant de 1992 (plusieurs dizaines de milliers de références) et un ensemble Gay et Lesbien (propriété de la bibliothèque depuis 2005 plutôt axé sur le prêt).



de Paris. Le militant contre l'homophobie et le racisme Louis-Georges Tin est alors mandaté pour ressusciter le projet, rebaptisé (pour la troisième fois) Institut Arc-en-ciel. À l'été 2013, après avoir rendu un rapport de 80 pages sur le « futur » institut, ce dernier dénonçait encore « une mauvaise volonté » et « une certaine forme de blocage au niveau des ministères concernés (Culture et Enseignement supérieur) » dans les colonnes de Yagg.

« Nous ne voulons pas alimenter la polémique, poursuit Phan Bigotte. Nous ne sommes pas en guerre, mais complémentaires avec le projet de la Mairie de Paris ». Il ajoute : « Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est agir au regard de ces 13 ans perdus et de ce bilan désastreux ». Un centre LGBT, hébergé depuis 2008 rue Beaubourg dans le 3e arrondissement de Paris, a ouvert ses portes en 1994 (initialement rue Keller, dans le 11e arrondissement). Si sa bibliothèque héberge plusieurs milliers de livres et de titres de magazines, elle n'a pourtant ni la vocation ni la place d'accueillir le centre d'archives et de documentation LGBT de Paris en gestation depuis 13 ans. Même provisoirement, elle ne pourrait stocker les centaines d'armoires, de meubles, de caissons et de rayonnages remplis d'archives qui occupent aujourd'hui le domicile de Phan Bigotte. « Je ne veux pas d'argent, assure-t-il ; qu'on me prête un local et j'ouvrirai le mois suivant ».

Clémence Jost



3 questions à Valérie Dagand, directrice d'EvenBy



Bruno Rasle : bien se préparer à un contrôle de la Cnil





Denis Merklen: pourquoi on brûle des bibliothèques

p. 44



n° **272**

18 euros ■ mars 2014



hybridation

adjectif hybride ne s'applique pas qu'aux voitures! Il qualifie aussi un type d'archivage, celui où il est question de traiter autant des archives sous forme « traditionnelle ». papier, que nouvelle, numérique.

Chacun le constate, c'est en fait l'archivage auquel toutes les organisations sont le plus souvent confrontées, maniant des informations et des documents existants dans ces deux formats. Celui qui pense que cette gestion est simple - il suffit de classer sur une étagère et sur un disque dur - se trompe. Dès que l'on réfléchit en termes de documents vitaux ou à valeur probante, dès que l'on s'interroge sur le cycle de vie de l'information avec les notions d'archives courantes, intermédiaires ou définitives, les choses se compliquent. Et, très concrètement, on souhaite bénéficier d'une fluidité entre toutes ses archives, en lien avec son activité quotidienne.

On voit bien à travers la démocratisation de la préoccupation de gouvernance de l'information que les organi-



sations sont de plus et plus nombreuses à se poser la question de l'archivage hybride et à la placer à un niveau stratégique. C'est une tendance de fond. Il s'agit ensuite de passer à une phase de mise en œuvre.

Tout un environnement est en train de se mettre en place. Des prestataires, éditeurs ou tiers archiveurs, et des professionnels, informaticiens, archivistes et records managers, mobilisent leurs technologies et ingénieries. Associations et institutions formalisent des normes, des labels ou des agréments en regard d'un cadre réglementaire et législatif qui a su évoluer et apporter les repères nécessaires.

La marche à suivre suppose alors de définir un périmètre, de relier l'existant - les documents papier et numériques autant que les applications, si elles sont suffisamment ouvertes - au nouveau système, d'accompagner le changement. Bref, « il n'y a plus qu'à » et l'archivage hybride pourra logiquement devenir une pratique courante. Même si, dans une économie en voie de dématérialisation, il est destiné à régresser!



Michel Remize [Rédacteur en chef]

nous faisons Archimag

24, rue de Milan, F-75009 Paris Tél.: +33 (0)1 55 31 92 30 Fax: +33 (0)1 44 53 45 01 infos@archimag.con www.archimag.com

prenom.nom@archimag.com

rédacteur en chef Michel Remize directrice de la rédaction Louise Guerre directeur de la publication Pierre Fuzeau

Clémence Jost, Bruno Texier ont collaboré à ce numéro Christophe Dutheil, Didier Frochot, Marc Maisonneuve Bruno Rasle site web, newsletter Clémence Jost conception graphique Julio Arias-Arranz, Amcoal maquette Exeterra solutions graphiques dessinateur Yves Barros

01 55 31 92 30 Alexandre Corbie 01 44 53 47 29

Johanna Foschia iohanna.foschia@archimag.com réclamations infos:

johanna.foschia@archimag.com BP 95-92244 Malakoff Cedex tarifs et conditions d'abonnement valables iusqu'au 31-12-2013 France: 1 an, 112 euros

France: 2 ans. 211 euros Tarif étudiant : 1 an, 27 euros

Tarif demandeur d'emploi 1 an, 54 euros Vente au numéro : 17.50 euros

Imprimerie de Montligeor 61400 Saint-Hilaire-le-Châte

IDP Sarl, au capita de 40 000 euros Information, documentation, presse N° de commission paritaire 1014 T 85484

Dépôt légal à parution du numéro

ISSN: 0769-0975

Couverture : © Fotolia.com Intérieures: droits réservés, sauf mentions différentes

Aidel: 29

Cedrom-SNI : 37 Einden: 4º de couverture Everial: 23 Exeterra: 43 Fujitsu: 13 IDP : encart, 2 Kentika: 33 KB Crawl: 41 Klee Group: 24-25 Locarchives : excart Novarchive: 15 Reed Exposition : 39 Serda Formation : 3º de couverture

Serdalab : 2º de couverture

f E

Facebook → www.facebook.com/pages, archIMAG/102327599812643 Twitter twitter.com/ArchimagRedac



Archimag est une publication du groupe Serda. Toute adaptation ou reproduction même partielle des informations parues dans Archimag est formellement interdite sauf accord écrit d'IDP SARL





Contactez Cathy Potel: 01 55 31 92 30, cathy.potel@archimag.com Abonnez-vous à Archimag: www.archimag.com/boutique

sommaire

[actualités]

- 4 touche pas à ma politique d'acquisition!
- 5 refondre la filière culturelle
- 6 le CNDP épinglé par la Cour des comptes
- 7 la BNF, agence d'enregistrement ISNI
- 8 Cnil : comment se protéger de Facebook
- 9 archives fantômes de Claude Guéant
- relations France-États-Unis : la mémoire déclassifiée
- le Pape souhaiterait l'ouverture des archives de Pie XII
- 12 After Dark : une nuit au musée
- 14 3 questions à Valérie Dagand



[dossier]

6 l'archivage hybride bien ordonné

Devoir gérer des archives à la fois en formats papier et numérique est bien la situation la plus courante dans les organisations privées ou publiques. Selon les volumes et la complexité, l'opération peut reposer sur des processus internes ou des ressources extérieures.

Sommaire p. 17

[outils]

- 26 édition scientifique entre désabonnement et open access
- bibliothèques : rebond du marché des logiciels
- 34 bien se préparer à un contrôle de la Cnil
- réutilisation des données publiques : le cadre juridique
- 40 favoris : cryptage de documents
- 42 Francisco Roa Bastos, porte-voix du rez-de-jardin

Welcome to Securesha.re Months of the Common for t

[perspectives]

- Denis Merklen : « Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques en France ? »
- archive LGBT recherche appartement
- archimag store : applis, cadeaux, beaux livres, expos...
- dans les archives d'Archimag, mars 1994



touche pas à ma politique d'acquisition!

Après son opposition au mariage pour tous et à la « théorie du genre » prétendument appliquée à l'école, le Printemps Français veut désormais censurer les fonds des collections des bibliothèques. Ministère et associations réagissent.

ango a deux papas, La princesse qui n'aimait pas les princes ou encore Mademoiselle Zazie a-telle un zizi n'auraient pas leur place dans les bibliothèques municipales selon le Printemps Français, groupement réunissant militants d'extrême droite, catholiques traditionalistes et identitaires. Les réactions scandalisées fusent.

Tout serait parti du blog Le Salon beige (1) qui se présente comme un « quotidien d'actualités par des laïcs catholiques », proche de la fondatrice et porte-parole du Printemps Français, Béatrice Bourges. Celle-ci considère qu'une pression sur les maires serait la bienvenue à l'approche des élections municipales: « Les maires seraient bien avisés de faire le nécessaire s'ils ne veulent pas être sanctionnés par des parents qui s'inquiètent de plus en plus », a-t-elle déclaré à Europe 1. Face à ce chantage électoral, de nombreux maires s'étant mobilisés contre le mariage homosexuel et la théorie du genre se trouvent plutôt embarrassés. Beaucoup d'entre eux refuseraient désormais de s'exprimer publiquement sur ce sujet.

Philippe Brillaut, maire du Chesnay, serait l'un des seuls à prendre officiellement position. « S'il faut retirer tous les livres qui posent un problème de philosophie, je ne suis pas sûr qu'il reste beaucoup de livres dans les bibliothèques, a-t-il confié aux journalistes

d'Europe 1 ; on a Mein Kampf et bien d'autres sur l'histoire religieuse, sur l'Islam ». D'autres auraient simplement, discrètement, fait migrer les livres « problématiques » en haut de leurs rayonnages, non plus directement à portée des enfants, mais de leurs parents.

pressions sur les personnels

Pour sa part, la ministre de la Culture Aurélie Filipetti s'est indignée, le 10 fé-



Certains livres feraient mauvais genre dans les bibliothèques municipales selon le mouvement Printemps Français.

vrier, contre les pressions exercées sur les bibliothèques par les groupements liés au Printemps Français. D'après la ministre, ces groupes « se rendent dans les bibliothèques de lecture publique, exercent des pressions sur les personnels, les somment de se justifier sur leur politique d'acquisition, fouillent dans les rayonnages avec une obsession particulière pour les sections jeunesse, et exigent le retrait de la consultation de tout ouvrage ne correspondant pas à la morale qu'ils prétendent incarner ». Selon elle, une trentaine d'établissements auraient été visités par des groupuscules fédérés sur internet exigeant « le retrait de la consultation de tout ouvrage ne correspondant pas à la morale qu'ils prétendent incarner ».

Rapidement, la voix de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) s'est fait entendre à son tour, condamnant le 11 février dans un communiqué ces tentatives de censure. L'association, présidée par Anne Verneuil, manifeste ainsi son « désaccord profond avec ces prises de positions partisanes et extrêmes ». L'ABF a également tenu à rappeler et valoriser le rôle et les missions des professionnels : « Nous saluons donc les bibliothécaires qui, en achetant livres et autres documents, sont fidèles à la vocation des bibliothèques, telle qu'inscrite dans le Manifeste de l'Unesco à proposer des collections reflétant les tendances contemporaines et l'évolution de la société ».

impartialité et pluralité d'opinion

Faisant appel au code de déontologie des bibliothécaires, l'ABF rappelle qu'un professionnel « s'engage à favoriser la réflexion de chacun et chacune par la constitution de collections répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité et de pluralité d'opinion, à ne pratiquer aucune censure, et à offrir aux usagers l'ensemble des documents nécessaires à leur compréhension autonome des débats publics et de l'actualité ».

Moins prolixe, l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) a également pris position le 12 février, en titrant sobrement l'URL d'une page de son site internet : « L'ADBS soutient la position de l'ABF ». En y faisant pointer un lien vers le communiqué de l'ABF, elle s'aligne ainsi sur sa position, condamnant elle aussi la tourmente qui agite actuellement les bibliothèques et leur personnel. ■

Clémence Jost

(1) → lesalonbeige.blogs.com/my_weblog/web.html